PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 7 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept juin, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de Marbaix, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

Nombre de délégués en exercice : 69

Qui ont pris part à la délibération : 57

Date de la convocation : 1er juin 2018

PRESENTS :

AVESNELLES	Monsieur BAROCHE Madame WAUCHER a donné procuration à Monsieur BAROCHE Madame CUVILIER a donné procuration à Monsieur MARION Monsieur BREUCQ a donné procuration à Monsieur HERBET,
AVESNES SUR HELPE	Madame DEZITTER, Monsieur POYART, Madame DESFOSSEZ a donné procuration à Monsieur ROUSSELLE, Monsieur ROUSSELLE, Madame HEVIN, Monsieur BODA, Madame MASUYER a donné procuration à Monsieur POYART, Monsieur BOUTE
BAS-LIEU	Monsieur FRANCOIS
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Monsieur FORET
BEAURIEUX	Monsieur DURSENT a donné procuration à Monsieur BINOIT
BERELLES	Madame TRAEN a donné procuration à Monsieur ANSIAUX
BEUGNIES	Monsieur JOPEK à compter des suites données aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes,
BOULOGNE SUR HELPE	Monsieur DUFLOS a donné procuration à Madame MAJKA, conseillère suppléante
CARTIGNIES	Monsieur RATTE, Madame SOUMIER
CHOISIES	Monsieur PAQUET,
DAMOUSIES	Monsieur SOIL
DOURLERS	Monsieur PIOTROWSKI a donné procuration à Monsieur DUCANCHEZ
ECCLES	Monsieur ANSIAUX
ETROEUNGT	Monsieur JUSTE, Madame BOUZERE a donné procuration à Monsieur JUSTE

FELLERIES	Monsieur NOYON a donné procuration à Madame PLUMART, Madame PLUMART Monsieur LAMBRET
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Monsieur VIN a donné procuration à Monsieur CARON, conseiller suppléant
FLOYON	Madame GEBHARDT
GRAND-FAYT	Monsieur SCULFORT
HAUT-LIEU	Monsieur CABARET a donné procuration à Monsieur SCULFORT
HESTRUD	Monsieur HERBET
MARBAIX	Monsieur DUCANCHEZ
PETIT-FAYT	Monsieur ROYAUX
PRISCHES	Monsieur FOVEZ a donné procuration à Monsieur FORET Monsieur DE SANTIS
RAINSARS	Madame WATREMEZ
RAMOUSIES	Monsieur DE GROOTE a donné procuration à Monsieur NAVEAU, conseiller suppléant
SAINS DU NORD	Madame BASQUIN, Monsieur DESSAINT, Madame LENTIER, Monsieur DEUDON, Madame BUFI a donné procuration à Madame BASQUIN, Monsieur MARION
SAINT-AUBIN	Madame FREHAUT
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Monsieur DOSEN
SARS-POTERIES	Monsieur GILLET, Madame BEUVELET, Monsieur LASSAUCE
SEMERIES	Monsieur DEFROIDMONT
SEMOUSIES	Monsieur BEUGNIES
SOLRE LE CHATEAU	Monsieur LETY, Monsieur BINOIT
TAISNIERES EN THIERACHE	Monsieur CONNART
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Monsieur LEVEQUE

EXCUSES :

AVESNES SUR HELPE	Monsieur GHEZAL, Madame RICHELIEU
CLAIRFAYTS	Monsieur ERPHELIN
DIMECHAUX	Monsieur ETEVE
DIMONT	Monsieur LEBRUN
DOMPIERRE SUR HELPE	Monsieur LIBERT
FLOURSIES	Monsieur DELTOUR
LAROUILLIES	Monsieur SALMON
LEZ FONTAINE	Monsieur DECHERF
LIESSIES	Monsieur SCHUERMANS
SOLRE LE CHATEAU	Madame MAREAUX
SOLRINNES	Monsieur CORBINAUD

Monsieur le Président accueille les participants en remerciant la commune de Marbaix pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes. Il demande ensuite à Monsieur HERBET de faire l'appel, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Adoption du compte rendu du 12 avril 2018

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 12 avril 2018.

➢ Dossiers budgétaires

• Comptes administratifs 2017

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui présente les chiffres du budget principal et des budgets annexes comme ceci :

Budget principal :

Monsieur DUCANCHEZ présente le compte administratif 2017 du budget principal qui peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 11.498.139,58 € de dépenses pour 11.582.693,27 € de recettes,
- Section d'investissement : 656.015,16 € de dépenses pour 1.365.146,39 € de recettes.

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré au moment du vote, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « immobilier d'entreprise »

Monsieur DUCANCHEZ présente le compte administratif 2017 du budget annexe « immobilier d'entreprises » qui peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 87.774,81 € de dépenses pour 87.719,22 € de recettes,
- Section d'investissement : 530.236,44 € de dépenses pour 370.479,74 € de recettes.

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré au moment du vote, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe « immobilier d'entreprises ».

Budget annexe « concession d'aménagement »

Monsieur DUCANCHEZ présente le compte administratif 2017 du budget annexe « concession d'aménagement » qui peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 5.318,03 € de dépenses pour 5.318,03 € de recettes,
- Section d'investissement : 0,00 € de dépenses pour 0,00 € de recettes.

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré au moment du vote, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe « concession d'aménagement ».

• Comptes de gestion 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs présentés précédemment.

• Reprise et affectation définitives des résultats 2017

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui rappelle au Conseil de Communauté que lors de sa réunion du 12 avril dernier, il a adopté la reprise anticipée des résultats 2017, dans l'attente de la réception des chiffres des comptes de gestion. Ces chiffres étant conformes avec ceux des comptes administratifs, il propose de confirmer l'affectation anticipée.

Budget principal
Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2017 :	+ 84 553,69 €
- Solde antérieur reporté :	+ 94 360,31 €
- Résultat de clôture :	+ 178 914,00 €

Section d'investissement :
- Résultat de l'exercice 2017 : + 709 131,23 €
- Solde antérieur reporté : - 167 241,01 €
- Résultat de clôture : + 541 890,22 €
- Solde des restes à réaliser au 31 décembre 2017 : - 281 234,23 €
- Résultat global de la section d'investissement : + 260 655,99 €

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :
- de reporter en section de fonctionnement (au compte 002 de recettes) la somme de 178.914,00 €
- de reporter en section d'investissement (au compte 001 de recettes) la somme de 541.890,22 €.

Budget annexe « immobilier d'entreprises » :
Section de fonctionnement :
- Résultat de l'exercice 2017 : - 55,59 €
- Solde antérieur reporté : + 1.040,14 €
- Résultat de clôture : + 984,55 €

Section d'investissement :
- Résultat de l'exercice 2017 : - 159.756,70 €
- Solde antérieur reporté est de : + 63.221,46 €
- Résultat de clôture : - 96.535,24 €
- Solde des restes à réaliser : + 95.550,69 €
- Résultat global de la section d'investissement : - 984,55 €

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement d'élève à 984,55 €, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 984,55 € en réserve en section de fonctionnement (compte 1068 de recettes)

Budget annexe « concession d'aménagement » :
Monsieur DUCANCHEZ rappelle au Conseil de Communauté qu'à la clôture de l'exercice comptable 2017, ce budget présente un résultat nul, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il n'y a donc pas de reprise de résultat à prévoir sur ce budget.

- **Analyse des comptes par le comptable public**

Monsieur le Président donne la parole à Sébastien Pierchon, Directeur Général Adjoint de la Communauté de Communes, qui rend compte de l'analyse financière et fiscale de l'exercice 2017, envoyée par les services de la Trésorerie. Cette analyse permet de situer la Communauté de Communes par rapport aux moyennes des Départements, des Régions et des moyennes nationales.
Monsieur le Président est satisfait du résultat de cette étude.

- **Présentation des premières suites données aux recommandations de la Chambre régionale des comptes**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC), portant sur les exercices 2012 et suivants, a été présenté en Conseil de Communauté le 3 mai 2017.

Comme le prévoit le code des juridictions financières, l'ordonnateur doit ensuite, dans un délai d'un an, présenter à son assemblée délibérante les actions qui ont été entreprises suite aux observations de la CRC. Ces actions sont ensuite communiquées à la CRC.

Pour rappel, le rapport de la CRC prévoit 10 rappels à la règlementation et 2 recommandations.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PIERCHON, Directeur Général Adjoint, afin d'expliquer les actions qui ont été entreprises :

Rappels à la règlementation :
1. Modifier les statuts pour inclure la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal » (article L4211-5-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)
   - Suites données à ce jour par la 3CA :

Par délibération en date du 28 juin 2017, le Conseil de Communauté a approuvé une modification des statuts de la 3CA, intégrant notamment la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal » au sein du bloc de compétence « aménagement de l'espace ». La majorité qualifiée des Conseils Municipaux ayant ensuite été obtenue, cette modification statutaire a été entérinée par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017.

2. Adopter un schéma de mutualisation (article L .5211-39-1 du CGCT)
   - Suites données à ce jour par le 3CA :

     Comme le souligne la CRC dans son rapport, la 3CA met en place des actions de mutualisation avec ses communes membres. Toutefois, ces actions doivent être actées dans un document présenté chaque année devant les instances délibératives (Conseil de Communauté et Conseils Municipaux). A ce jour, ce schéma n'a pas encore été rédigé.

3. Adopter une convention de mise à disposition avec le centre intercommunal d'action sociale (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et décret n°2008 du 18 juin relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux).
   - Suites données à ce jour par la 3CA :

     Par délibérations concordantes du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et du Conseil de Communauté de la 3CA, respectivement en dates du 13 décembre 2016 et du 14 décembre 2016, une convention de mise à disposition de moyens a été approuvée.

4. Préciser les délégations de fonctions du 4 juillet 2014 (article L. 5211-9 du CGCT)
   - Suites données à ce jour par la 3CA :

     Conformément à la délibération du Conseil de Communauté en date du 11 juin 2014 portant délégations de compétences au Président, chaque Vice-Président a ensuite reçu, en date du 4 juillet 2014, un arrêté lui attribuant une délégation de fonction et de signature. Or, la CRC indique que deux de ces arrêtés doivent apporter davantage de précisions sur les domaines des délégations attribuées.
     A ce jour, ces arrêtés n'ont pas encore été modifiés.

5. Réaliser le rapport annuel de l'établissement et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères (articles L.5211-39 et L. 2224-5 du CGCT)
   - Suites données à ce jour par la 3CA :

     Ce rapport a été intégré au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil de Communauté en date du 27 mars 2018.

6. Délibérer sur le temps de travail, conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale
   - Suites données à ce jour par la 3CA :

     Aucune délibération n'a encore été adoptée à ce jour.

7. Définir un plan de formation (loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale, article 7)
   - Suites données à ce jour par la 3CA :

     Les agents de la 3CA participent à des actions de formation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et d'autres organismes. Celles-ci sont soit réalisées dans le cadre d'une démarche individuelle, soit initiées par la collectivité. Néanmoins, à ce jour, il n'existe pas encore au sein de la 3CA de plan de formation propre à chaque agent.

8. Veiller à ce que les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement correspondent aux dépenses engagées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, en vertu de l'article R 2311-11 du CGCT
   - Suites données à ce jour par la 3CA :

     Cette règle comptable est appliquée par la 3CA lors de l'affectation des résultats comptables.
     Pour rappel :
     - Sur le budget principal, seules des dépenses ont été reprises en restes à réaliser pour le calcul de l'affectation du résultat 2017 (aucune recette n'a été reprise). Ces dépenses concernent le PLUI et le dernier versement à l'EPF relatif à l'achat d'un terrain route d'Aulnoye à Avesnes sur Helpe.

- Sur les budgets annexes, les recettes reprises en restes à réaliser correspondent aux subventions notifiées par la Région pour la réalisation de l'espace test agricole. Quant aux dépenses, elles concernent également l'espace test sur la base des marchés publics attribués mais non encore soldés.

9. Procéder au rattachement des charges et produits à l'exercice considéré (instruction M14, tome 2, titre 3, chapitre 4)
   ↳ Suites données à ce jour par la 3CA :
   Le rattachement des charges et produits a été mis en place au 31 décembre 2017.
   Pour rappel, il s'agit de :
   - Faire supporter sur la section de fonctionnement de l'exercice écoulé (en l'occurrence 2017) les charges à payer (c'est-à-dire les dépenses engagées avant le 31 décembre mais pour lesquelles les factures n'ont pas encore été reçues) et les produits à recevoir (c'est-à-dire les subventions de fonctionnement notifiées mais non encore perçues).
   - Déduire de la section de fonctionnement les charges et produits constatés d'avance (ex : intérêts courus non échus des emprunts).

10. Réaliser régulièrement le virement des dépenses du compte 23 vers le compte 21 (instruction M14, tome 1, chapitre 2)
    ↳ Suites données à ce jour par la 3CA :
    Ce travail est en cours de réalisation avec les services de la Trésorerie.

Recommandations :

1. Clôturer le budget annexe « zones d'activités économiques »
   ↳ Suites données à ce jour par la 3CA :
   Ce budget annexe a été clôturé par délibération du Conseil de Communauté en date du 3 mai 2017.

2. Mettre en place une prospective financière
   ↳ Suites données à ce jour par la 3CA :
   Une première ébauche de cette prospective budgétaire a été intégrée au rapport d'orientations budgétaires 2018.

- **Attribution de subventions**

Avec avis favorable du Bureau Communautaire, Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :
- CANAL FM : 6.000 € (montant identique à celui versé l'an dernier).
- Rallye National de Fourmies en Avesnois qui se déroulera les 4 et 5 août : 1.000 € (800 € avaient été alloués l'an dernier).
- Rallye National Charlemagne qui se déroulera les 29 et 30 septembre : 1.000 € (aucune subvention n'avait été sollicitée auprès de la 3CA l'an dernier).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 6.000 € à la radio associative Canal FM.

Le Conseil Communautaire, avec 49 voix pour et 8 voix contre (*Mesdames DEZITTER, HEVIN, DESFOSSEZ par procuration et Messieurs ROUSSELLE, BODA, BOUTE, CABARET, par procuration, et SCULFORT*), décide de verser une subvention de 1.000 € au Rallye National de Fourmies en Avesnois et décide de verser une subvention de 1.000 € au Rallye National Charlemagne.

➢ Environnement

- **Lancement du marché de travaux de la déchetterie d'Avesnelles**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, suite à une visite sur site le 8 juin 2017, la 3CA a été mise en demeure par arrêté préfectoral en date du 4 août 2017 de proposer un dispositif de confinement des eaux souillées en cas d'incendie à la déchetterie d'Avesnelles, sauf à se voir contraindre de fermer l'équipement.

Une étude a donc été lancée, dont il ressort qu'il faut prévoir un confinement de 140 m^3. Il s'agit d'enterrer une cuve destinée à recevoir ces eaux souillées.

Le coût de ces travaux, prévus au budget, est estimé à 115.000 € TTC, auquel il faut ajouter les honoraires du bureau d'études AMOBAT qui sera chargé de réaliser le dossier travaux, de l'assistance à la passation du marché, et du suivi et de la réception des travaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer le marché de travaux sous forme d'une procédure adaptée et à signer le marché correspondant.

➢ Dossiers budgétaires

- **Mise à jour du tableau du personnel**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'en 2016, un agent titulaire de la 3CA, sur le grade d'adjoint administratif (catégorie C), a sollicité un détachement suite à la réussite d'un concours au sein du ministère de la justice.
Son poste a donc été laissé vacant au tableau des effectifs, durant cette période de détachement. Or, le ministère de la justice vient de nous informer de sa titularisation définitive.

Par conséquent, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet du tableau des effectifs.

- **Décisions modificatives budgétaires**

Monsieur le Président propose deux décisions modificatives budgétaires sur le budget principal :

N°1 : Logiciel service urbanisme
En 2017, il a fallu étendre les licences du logiciel permettant l'instruction des autorisations droit du sol, en raison de l'intégration de sept nouvelles communes de la 3CA. La facture correspondante, reçue en 2018, s'élève à 2.775 €. Or, ce montant n'a pas été prévu au budget.
N°2 : Initiations informatiques
Des initiations informatiques dispensées par les services de la 3CA aux usagers de la MSA ont fait l'objet, à tort, de l'émission de deux titres de recettes. Il convient d'en annuler un dont le montant s'élève à 420 €.

L'équilibre de ces deux décisions modificatives budgétaires est obtenu grâce à une recette fiscale, non prévue au budget, et qui nous a été notifiée il y a quelques jours par les services de la Trésorerie (cette recette correspond à des produits perçus sur les exercices antérieurs et mise sur comptes d'attente).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte donc la décision modificative suivante :

Section	Sens	Opération	Fonction	Chapitre	Article	Montant
Invest.	Dépenses	N°101 : Serv. Adm.	810	20	2051 : Concessions et droits similaires	+ 2.775 €
Fonct.	Dépenses	/	01	67	673 : Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 420 €
Fonct.	Recettes	/	01	77	7788 : Produits exceptionnels divers	+ 3.195 €
Fonct.	Dépenses	/	01	023	023 : Virement à la section d'investissement	+ 2.775 €
Invest.	Recettes	Opération financière	01	021	021 : Virement de la section de fonctionnement	+ 2.775 €

Questions diverses :

Déchetterie d'Avesnelles :

Madame POTDEVIN, de la commune de Sémeries, pose la question suivante : « Une amplitude d'ouverture de la déchetterie d'Avesnelles serait la bienvenue à savoir le vendredi matin et le lundi matin.
Monsieur le Président répond que la déchetterie de Solre le Château, ouverte notamment le vendredi matin, accueille les habitants du territoire de la 3CA. Quant à une augmentation du nombre d'heures d'ouverture de la déchetterie d'Avesnelles, cela entraînerait une augmentation des frais de personnel.

Rural'Sports :

Monsieur SCULFORT a fait parvenir la question suivante : *« Depuis 2015, 16 de nos 43 communes ont accueilli gratuitement l'événement « Rural'Sport » d'été, encadré par des éducateurs sportifs diplômés de la 3CA. Ces communes étaient au nombre de 8 en 2016 ; 7 en 2017 et 6 en 2018. Pour les avoir demandé et reçu deux fois (comme une majorité de communes), le wek-end est vraiment « de détente, de jeux, de découverte sportive en famille et entre copains » comme on peut le lire sur le site. Cette année, s'essoufflerait-il ? Peut-être cet évènement est-il encore un peu méconnu de nos plus petites communes des ex communautés des Vallées et d'Avesnes ? A l'heure où la politique des subventions aux associations doit être redéfinie, peut-il être envisagé de davantage faire connaître les « Rural'Sport » voire de les proposer dans le cadre des petites vacances ? »*
Monsieur le Président rappelle que les « Rural Sports » sont des événements sportifs en famille organisés par la 3CA durant les week-end des vacances d'été autour des plateaux multiports.
Le nombre de Rural Sports est effectivement passé de 8 (en 2016) à 7 (en 2017).
Cela est dû aux dates de démarrage des grandes vacances scolaires (désormais, les vacances démarrent plus tard). Or, le groupe de travail « sports » avait estimé que l'organisation d'un Rural Sport le premier week-end des vacances n'était pas judicieux. Par conséquent, si on enlève le premier week-end des vacances, il ne reste plus que 7 week-end au total.
Les Rural Sports ne s'essoufflent pas mais les communes sont plus exigeantes sur les dates. Et une réflexion est actuellement menée pour assurer un Rural Sport sur les communes tous les 3 ans.
Le fait qu'il y en ait 6 cette année s'explique par le fait d'avoir décalé un Rural Sport en septembre dans le cadre de la fête nationale du sport.
Organiser les Rural Sport en dehors de juillet et août posent plusieurs questions :
- notre délibération prévoit d'organiser les rural sports les week-end de juillet et d'août
- des difficultés seraient rencontrées car il faudrait recruter les animateurs sportifs en dehors des grandes vacances, ce qui est beaucoup plus difficile
- Par ailleurs, nos animateurs sportifs ont d'autres missions pendant les petites vacances, ils ne peuvent pas donc tout faire au même moment
En revanche, nous pourrions étudier la possibilité de modifier notre délibération pour envisager d'organiser ces villages sportifs d'été pendant la semaine ?

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.